

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL A 45 COMMUNES

Du 1er juin 2026 9h00 au 3 juillet 2026 16h30 inclus



Une enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLUi ?

Le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à 45 communes a été prescrit en conseil communautaire le 17 octobre 2023. Le dossier a été soumis à une première phase de consultation du publique. Ensuite, le dossier a été transmis pour avis aux 45 communes concernées ainsi qu'aux personnes publiques associées (Etat, syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale sud Loire, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de la Loire, chambres consulaires, etc.).

Aujourd'hui, une enquête publique est organisée **du lundi 1er juin 2026 à 9h00 au vendredi 3 juillet 2026 à 16h30 inclus**, pour permettre à chacun de prendre connaissance du dossier de modification n°1 et de s'exprimer.

Vous avez ainsi la possibilité de rencontrer un commissaire enquêteur lors des permanences prévues à cet effet, organisées dans 19 communes concernées par le projet et à l'Hôtel d'agglomération Loire Forez.

Pour connaître les lieux, dates et horaires des permanences, vous pouvez consulter l'avis et l'arrêté d'enquête publique disponibles dans votre mairie et sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/modification1-plui-loireforez>



Où consulter les pièces du projet de modification n°1 du PLUi45 ?

Les pièces du projet de modification n°1 du PLUi45 sont consultables :

- En version numérique sur le site « registre numérique » via le lien <https://www.registre-numerique.fr/modification1-plui-loireforez> et sur un ordinateur disponible à l'Hôtel d'agglomération ;
- En version papier complète à l'Hôtel d'agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- En version papier partielle dans les 45 communes couvertes : documents modifiés (règlement écrit, annexe au règlement écrit, notice des autres annexes informatives...), extraits des documents modifiés spécifiques à la commune au format papier (plans de zonage, orientations d'aménagement et de programmation, plans des servitudes d'utilité publique...) et pièces administratives aux jours et heures habituels d'ouverture.

Suite au verso

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL A 45 COMMUNES

Du 1er juin 2026 9h00 au 3 juillet 2026 16h30 inclus



Une enquête publique sur le projet de modification n°1 du PLUi ?

Le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à 45 communes a été prescrit en conseil communautaire le 17 octobre 2023. Le dossier a été soumis à une première phase de consultation du publique. Ensuite, le dossier a été transmis pour avis aux 45 communes concernées ainsi qu'aux personnes publiques associées (Etat, syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale sud Loire, Région Auvergne Rhône-Alpes, Département de la Loire, chambres consulaires, etc.).

Aujourd'hui, une enquête publique est organisée **du lundi 1er juin 2026 à 9h00 au vendredi 3 juillet 2026 à 16h30 inclus**, pour permettre à chacun de prendre connaissance du dossier de modification n°1 et de s'exprimer.

Vous avez ainsi la possibilité de rencontrer un commissaire enquêteur lors des permanences prévues à cet effet, organisées dans 19 communes concernées par le projet et à l'Hôtel d'agglomération Loire Forez.

Pour connaître les lieux, dates et horaires des permanences, vous pouvez consulter l'avis et l'arrêté d'enquête publique disponibles dans votre mairie et sur le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/modification1-plui-loireforez>



Où consulter les pièces du projet de modification n°1 du PLUi45 ?

Les pièces du projet de modification n°1 du PLUi45 sont consultables :

- En version numérique sur le site « registre numérique » via le lien <https://www.registre-numerique.fr/modification1-plui-loireforez> et sur un ordinateur disponible à l'Hôtel d'agglomération ;
- En version papier complète à l'Hôtel d'agglomération, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- En version papier partielle dans les 45 communes couvertes : documents modifiés (règlement écrit, annexe au règlement écrit, notice des autres annexes informatives...), extraits des documents modifiés spécifiques à la commune au format papier (plans de zonage, orientations d'aménagement et de programmation, plans des servitudes d'utilité publique...) et pièces administratives aux jours et heures habituels d'ouverture.

Suite au verso

Ne pas jeter sur la voie publique

Ne pas jeter sur la voie publique



Comment déposer une remarque dans le cadre de l'enquête publique ?

- Sur le registre numérique disponible via le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/modification1-plui-loireforez>,
- Sur les registres papiers prévus à cet effet, disponibles dans les mairies des 45 communes et Hôtel d'agglomération Loire Forez,
- Par courrier adressé à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur, en indiquant dans l'objet « *enquête publique pour la modification n°1 du PLUi à 45 communes* », à l'adresse suivante : Monsieur Pierre FAVIER, Loire Forez agglomération, 17 boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONTBRISON Cedex,
- Par mail à l'adresse modification1-plui-loireforez@mail.registre-numerique.fr à l'attention de la commission d'enquête publique en précisant en objet : « *enquête publique pour la modification n°1 du PLUi à 45 communes* »;
- Lors des 20 permanences du commissaire enquêteur.

L'accueil du public par les commissaires enquêteurs se fait sur rendez-vous. Ces rendez-vous, d'une **durée maximale de 15 minutes** sont réservables via le lien : <https://www.registre-numerique.fr/modification1-plui-loireforez>

Principe d'anonymat

Il est possible de déposer des remarques de manière anonyme dans les registres d'enquête publique (numérique et papier). Toutefois, il est précisé que les contributions écrites seront ensuite reportées dans le registre numérique, et qu'il est possible pour un contributeur de demander l'anonymat.



Comment déposer une remarque dans le cadre de l'enquête publique ?

- Sur le registre numérique disponible via le lien suivant : <https://www.registre-numerique.fr/modification1-plui-loireforez>,
- Sur les registres papiers prévus à cet effet, disponibles dans les mairies des 45 communes et Hôtel d'agglomération Loire Forez,
- Par courrier adressé à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur, en indiquant dans l'objet « *enquête publique pour la modification n°1 du PLUi à 45 communes* », à l'adresse suivante : Monsieur Pierre FAVIER, Loire Forez agglomération, 17 boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONTBRISON Cedex,
- Par mail à l'adresse modification1-plui-loireforez@mail.registre-numerique.fr à l'attention de la commission d'enquête publique en précisant en objet : « *enquête publique pour la modification n°1 du PLUi à 45 communes* »;
- Lors des 20 permanences du commissaire enquêteur.

L'accueil du public par les commissaires enquêteurs se fait sur rendez-vous. Ces rendez-vous, d'une **durée maximale de 15 minutes** sont réservables via le lien : <https://www.registre-numerique.fr/modification1-plui-loireforez>

Principe d'anonymat

Il est possible de déposer des remarques de manière anonyme dans les registres d'enquête publique (numérique et papier). Toutefois, il est précisé que les contributions écrites seront ensuite reportées dans le registre numérique, et qu'il est possible pour un contributeur de demander l'anonymat.



Ne pas jeter sur la voie publique

Ne pas jeter sur la voie publique